GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Chautagne

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL de LA CHAUTAGNE

ATELIER 2 - Présentation du projet de PADD

Conférence Intercommunale des Maires

8 novembre 2017

OBJECTIF DE LA RÉUNION

Présentation des grandes orientations du projet d'aménagement du PLUi de la Chautagne

SOMMAIRE

Préambule

1 - Enjeux du territoire et axes de développement

2- Axes et objectifs retenus pour le projet d'aménagement de la Chautagne en réponse aux enjeux

3 - A venir …

LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

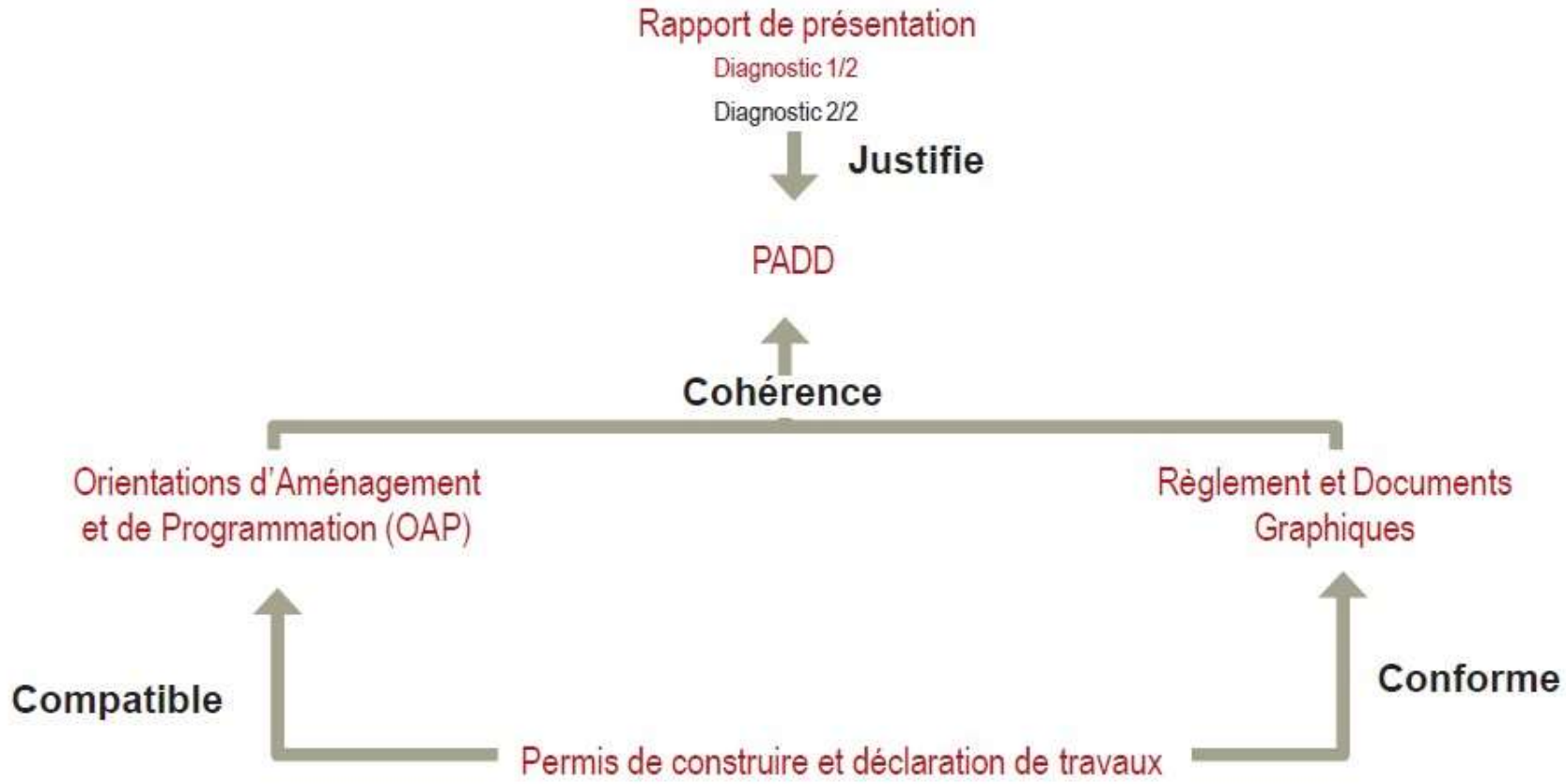

Rapport de conformité : la conformité implique un rapport de stricte identité, ce qui suppose que le document de rang inférieur ne pourra comporter aucune différence par rapport au document de rang supérieur.

Rapport de compatibilité : implique un rapport de noncontrariété. Ce qui signifie que le document subordonné pourra comporter quelques différences, à condition qu'elles ne soient pas importantes, par rapport au document de rang supérieur

1 – Enjeux du territoire et axes de développement

SYNTHÈSE

Les atouts du territoire

Des liens logiques avec les facteurs d'attractivités :

- L'environnement naturel, le cadre de vie
- La localisation
- Le coût global de la vie

▶ SYNTHÈSE

Les risques pour le territoire

Les impacts qui paraissent à anticiper : une forme de « boucle perverse » par l'accroissement de l'isolement dont numérique, baisse des services, hausse du chômage, difficultés sociales induites, départ des jeunes

- ✓ Isolement
- ✓ Fragilité du tissu économique
- ✓ Difficultés sociales induites
- ✓ Financement des services
- ✓ Départ des jeunes

▶ SYNTHÈSE

Les opportunités du territoire

Les opportunités à saisir : les éléments de différenciation du territoire tout en restant connecter à l'environnement urbain, innover sur le plan économique (ex : services aux personnes), le développement d'une agriculture de qualité

- ✓ L'attractivité résidentielle
- ✓ Le potentiel touristique, la qualité agricole-alimentaire
- ✓ La création de nouveaux emplois productifs, de services
- ✓ Le lien avec les territoires voisins

CONCLUSION :

Un territoire en mutation

- Un territoire « insolite »,
- marqué par son caractère naturel,
- à proximité de centres urbains locaux ou métropolitain.
- Un territoire avec des disparités, une forme « de multi-polarisation »
- Un territoire ayant fortement œuvrer sur le champ d'actions sociales et de services induits aux résidents

UN TERRITOIRE EN MUTATION

A l'issu du diagnostic, 3 principales mutations à l'œuvre

- Mutation sociodémographique : « néoruraux, vieillissement » engendrant des besoins de services-équipements, d'ancrage des populations nouvelles

- Mutation économique : crise industrielle, mutations agricoles, évolutions des emplois, évasion commerciale

- Mutation financière et fiscale, institutionnelle : effet ciseaux sur les budgets, péréquation, réforme territoriale

ENJEUX DU TERRITOIRE ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

- ***Mutation territoriale , institutionnelle et financière :***

- La géographie marque l'organisation du territoire, par secteurs internes constitutifs de la Chautagne mais divers
- Le territoire = multipolarisé, en lien avec les territoires voisins
- Des effets ciseaux sur les budgets locaux (DGF, péréquation, etc…)

Enjeux :

- **Quelle identité pour la Chautagne à l'horizon 10 ou 20 ans ? Comment renforcer les liens internes au territoire Chautagnard (tourisme, agriculture, ….)**

- **Comment ne pas se transformer en simple « territoire dortoir » et tirer force de la proximité des grandes agglomérations tout en étant éloigné des grands axes de circulation ?**

- **Quelles réponses apportées aux habitants actuels et futurs en matière de services, équipements, communication et mobilité ?**

- **Comment structurer le territoire autour de ses polarités tout en prenant en compte les contraintes liées à la géographie du territoire, au cadre règlementaire et aux risques ?**

ENJEUX DU TERRITOIRE ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

Mutation démographique et sociale :

- **Un territoire attractif sur le plan résidentiel : le territoire des familles avec enfants**
- **2 moteurs : migrations résidentielles et natalité**
  … mais un ralentissement de l'attractivité résidentielle depuis 2007
- **Une tendance au vieillissement :** hausse des plus de 60 ans (+11%, 25% de la pop.)
- **2 principales CSP :** ouvriers, employés (32%) et retraités (30%)
- **Un territoire attractif** engendrant une avancée importante de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles (densité 6,6 log/ha)

Enjeux :

- **Comment s'adapter aux mutations sociales (changement CSP, rurbanisation…) des habitants actuels et futurs à travers la création d'une nouvelle offre de logement ?**

- **Comment favoriser une gestion plus économe du foncier en préservant le caractère villageois de la Chautagne tout en maintenant la structure multipolaire du territoire ? Comment assurer densification et cohésion sociale à travers la rénovation du bâti ?**

- **Où et comment diversifier l'offre en logement pour s'adapter aux besoins de toutes les populations et éviter l'isolement des familles les plus modestes ?**

- **Quels offres de services et d'équipements le territoire doit-il proposer pour s'adapter au vieillissement de la population et maintenir son offre à destination des jeunes publics ?**

ENJEUX DU TERRITOIRE ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

Mutations économiques

- **Avant tout la Chautagne se caractérise par :**

- Plus d'emplois ouvriers (26,7%) que la zone d'emplois de Chambéry
- 4 fois plus d'emplois agricoles
- Une forte évasion des emplois vers les zones urbaines voisines
- Un niveau de chômage similaire mais qui touche davantage les hommes;

- **Mutations des bases économiques par tendance à la tertiarisation**
- **Mutations des emplois :** tendance à la hausse des « professions intermédiaires (26% des emplois), baisse des emplois « productifs »
- **Le tissu d'établissement se concentre sur 4 principaux types d'activités :** Construction, Restauration , Commerces de détails, Activités pour la santé humaine

Enjeux :

- **Comment renforcer le poids économique de la Chautagne dans le grand territoire et maintenir voir améliorer le ratio emploi / actif dans les années à venir ?**

- **Comment renforcer la destination de séjour touristique Chautagne à travers le confortement des liens avec l'agriculture, la mise en réseaux des espaces et activités de loisirs, la création d'une nouvelle offre d'hébergement… ?**

- **Comment assurer la mixité fonctionnelle dans les villages et hameaux tout en veillant à éviter une trop forte dispersion de l'offre commerciale et de services sur le territoire ?**

- **Comment favoriser le rabattement des actifs vers les haltes ferroviaires , aires de co-voiturage et réseaux cyclables à travers la politique d'urbanisme ?**

2 – Axes et objectifs retenus pour le projet d'aménagement de la Chautagne en réponse aux enjeux

LE PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document qui détermine le projet intercommunal pour les années à venir

Non opposable aux permis de construire,

Il est la «**clef de voûte** » du PLUi.

Ainsi les documents réglementaires opposables du PLUi (zonage, règlement, emplacements réservés etc .) devront être cohérents avec les orientations du PADD

Quelles réponses apportées aux enjeux issus du diagnostic ?

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Chautagne

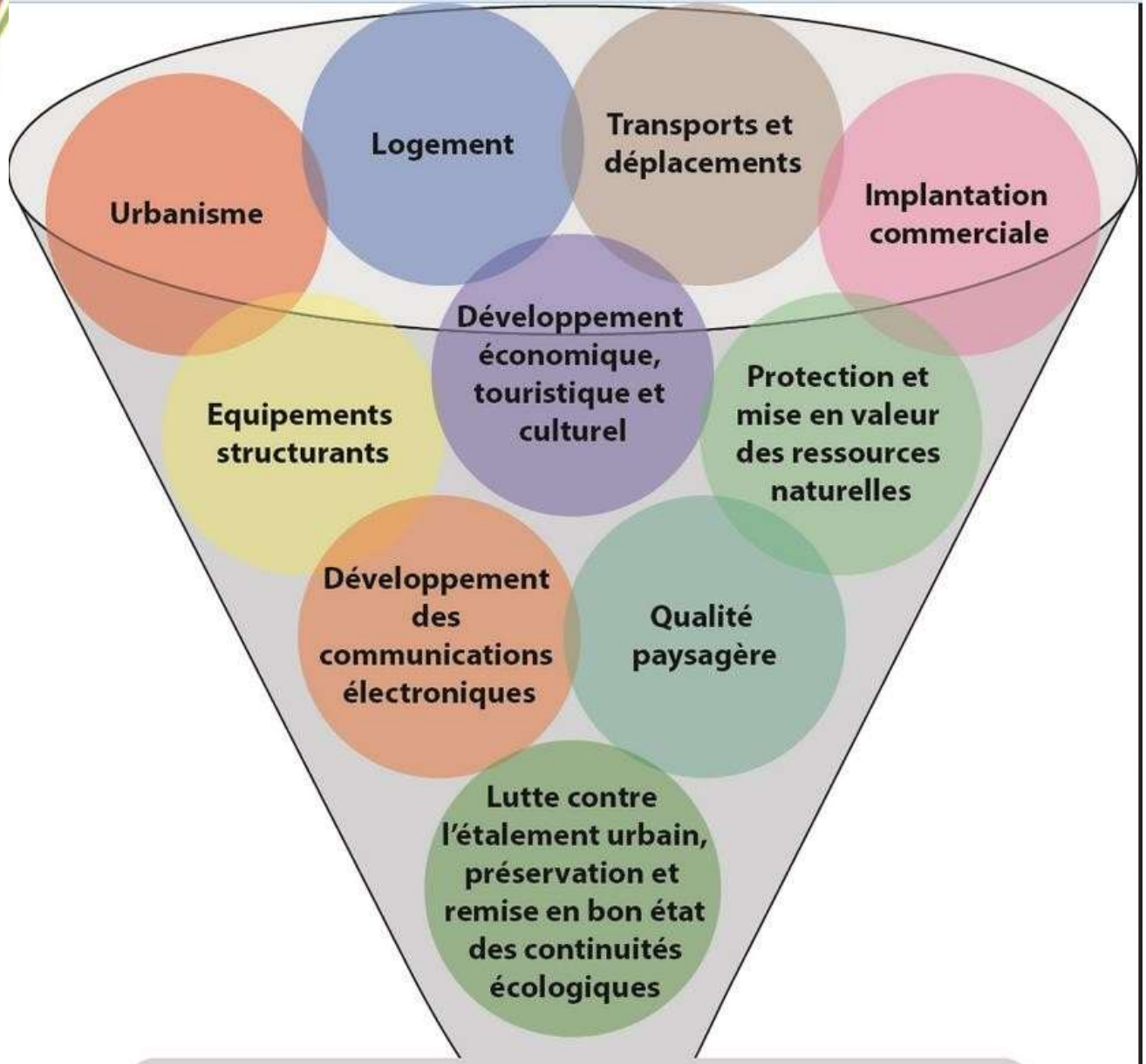

PADD
=
Projet politique du territoire pour 2030

Qui répond aux questions suivantes:

QUE PROTEGER?

QUELLES RESSOURCES ET QUELS BESOINS ?

OU DEVELOPPER? OU ACCUEILLIR?

TRADUCTION DU PADD

OAP

ZONAGE

REGLEMENT

OUTILS

Complémentaires

- *Emplacements réservés*
- *Périmètre de mixité sociale*
- *Linéaires commerciaux*
- *Patrimoine bâti*
- *Patrimoine naturel*
- *Servitudes de pistes et de cheminements*
- *Element paysagers*

ACTIONS COMPLEMENTAIRES

- *PAEC - MAEC*
- *STRATEGIE FONCIERE*
- *APPELS A PROJETS*
- *COMPETENCE TRANSPORT*

LES GRANDS DÉFIS

- ✓ Préserver l'identité Chautagne
- ✓ Organisation territoriale, collective
- ✓ Le numérique
- ✓ L'adaptation des services-équipements, logement

Et des thématiques :

- énergie, tourisme, mobilité, commerces, emplois

Environnement, paysages et cadre de vie

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR SA TOPOGRAPHIE ET L'EAU

Géographie : cuvette lacustre d'origine glacière entre lac et chainons.

Le territoire est de configuration très allongée s'étendant sur plus de 30 km du nord au sud.

Les principaux éléments caractérisant l'identité de la Chautagne sont :

- L'eau, le lac
- La Nature, la ruralité
- Le massif
- L'agriculture

4 grandes entités paysagères accueillant environ 70 pôles d'urbanisation

Des zonages environnementaux très présents.

Un territoire soumis aux risques

Un territoire « transfrontalier », multi-polarisés et sous influence urbaine.

Source : Epode 2017

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

Proposition d'orientations

Axe 1 :

Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

Proposition d'orientations

Axe 1 :
Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Paysage et patrimoine : Préserver le paysage et le patrimoine garant de l'identité de la Chautagne

Environnement : Préserver et valoriser les milieux naturels et forestiers structurants

Gestion de l'eau : Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés

Foncier: Préserver la richesse naturelle et paysagère par une gestion économe des espaces

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

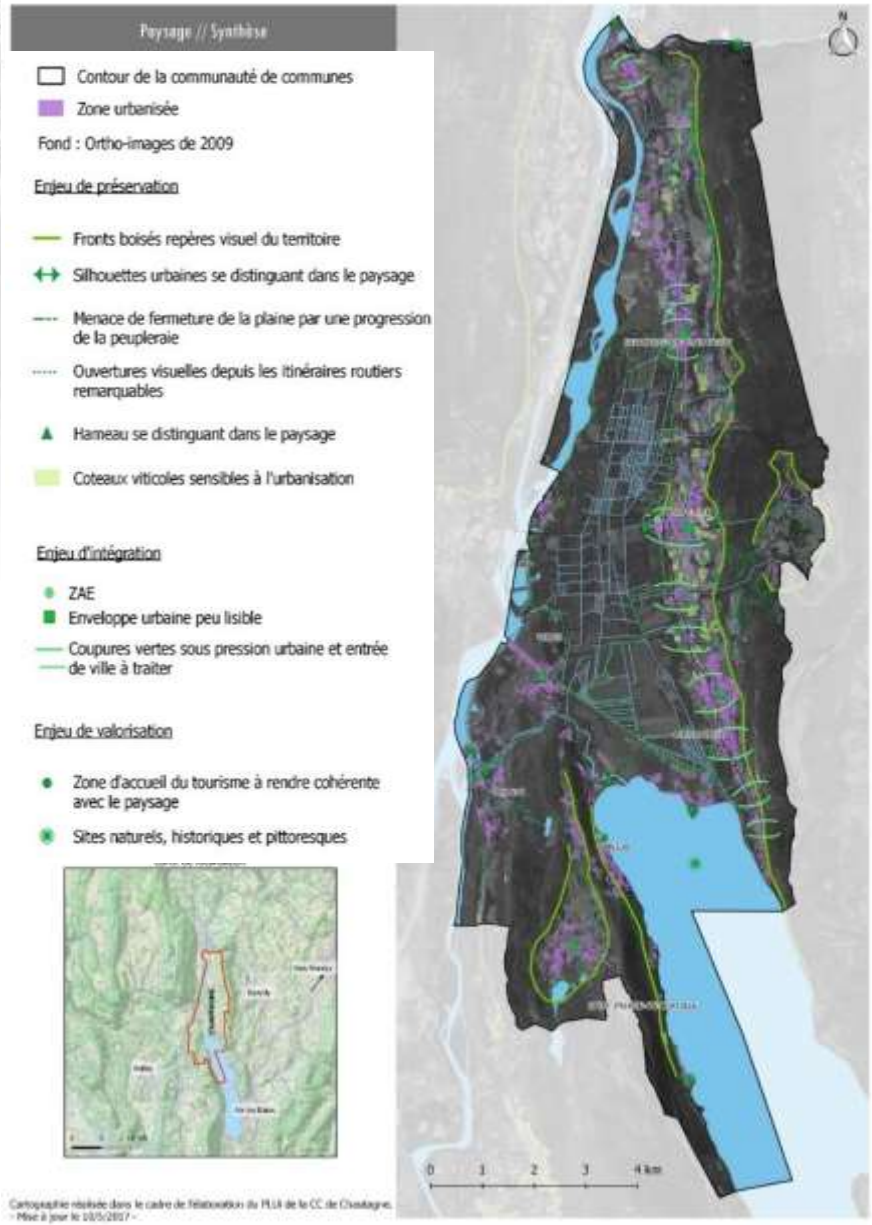

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 1 : Préserver le paysage et le patrimoine garant de l'identité de la Chautagne

1/ Enrayer la fermeture des paysages pour préserver les vues sur la plaine depuis les coteaux

Plusieurs objectifs de qualité paysagère permettent de répondre à l'ensemble de ces problématiques :

- Contenir le front boisé
- Préserver et développer la viticulture sur les coteaux
- Valoriser le pâturage dans la combe de St Pierre de Curtille et dans les alpages du Clergeon

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

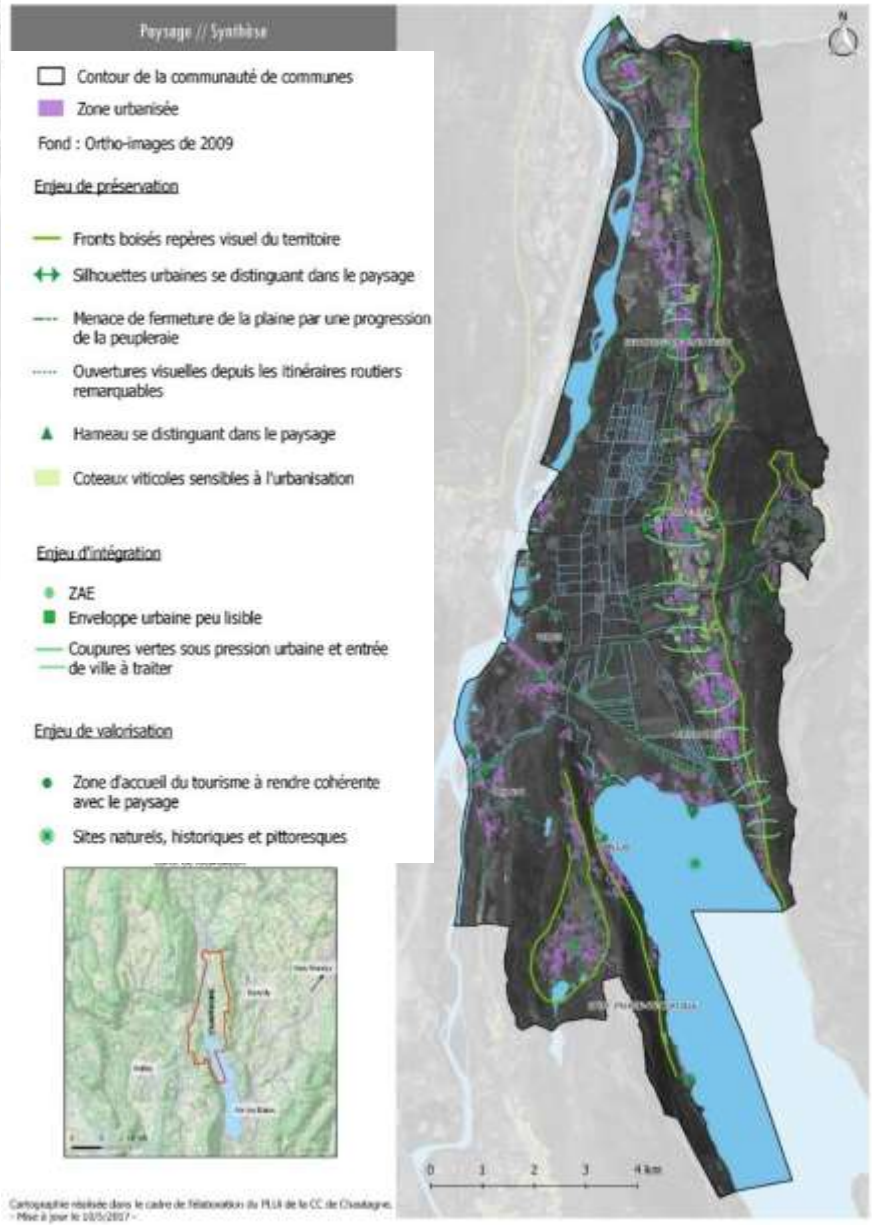

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 1 : Préserver le paysage et le patrimoine garant de l'identité de la Chautagne

2/ Valoriser les spécificités paysagères et patrimoniales dans un objectif de loisirs et de tourisme

Plusieurs objectifs de qualité paysagère permettent de répondre à cette ambition :

- Mettre en valeur les points de vue et les sentiers de randonnées : table de lecture du paysage, etc.
- Mettre en valeur la découverte de l'eau, composante essentielle des paysages de Chautagne : Rhône, Canal de Savière, Lac du Bourget, Gorges du Fiers
- Préserver les bâtiments anciens et les hameaux marqueurs de l'identité locale et du caractère villageois, ainsi que le petit patrimoine associé à la viticulture (sartos)
- Accompagner le développement touristique vers la découverte des paysages et de la nature : VTT, parcours santé, camping intégré à l'environnement, circuits équestres, etc.

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

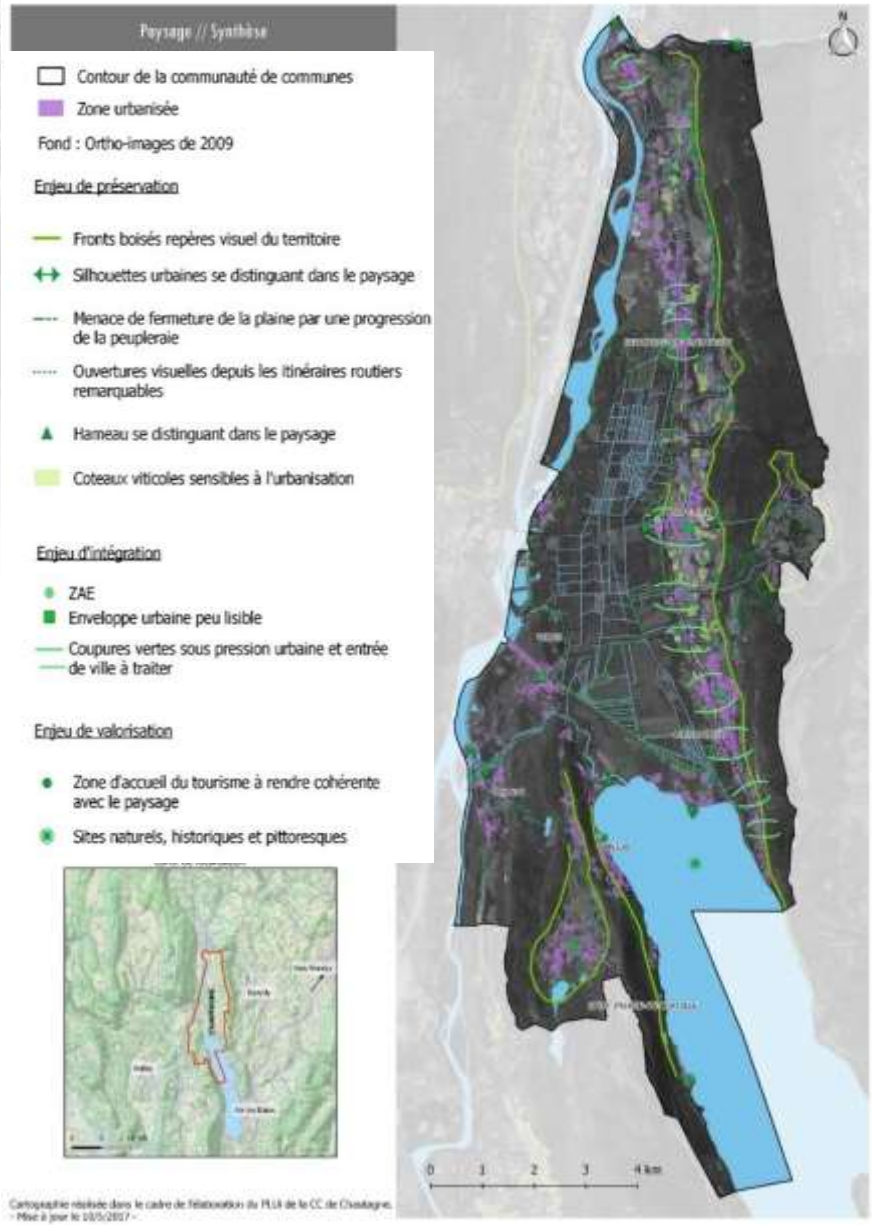

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 1 : Préserver le paysage et le patrimoine garant de l'identité de la Chautagne

3/ Tenir compte du paysage dans tout projet d'aménagement et de développement

Plusieurs objectifs de qualité paysagère visent à concilier évolution du territoire et préservation du cadre paysager :

- Stopper l'étalement villageois
- Accompagner les mutations de la peupleraie : renaturation, diversification forestière
- Préserver de l'urbanisation les coupures vertes le long de la RD991
- Intégrer au paysage les ZAE en développement et existantes
- Sensibiliser sur les impacts paysagers du projet de carrière à Anglefort

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

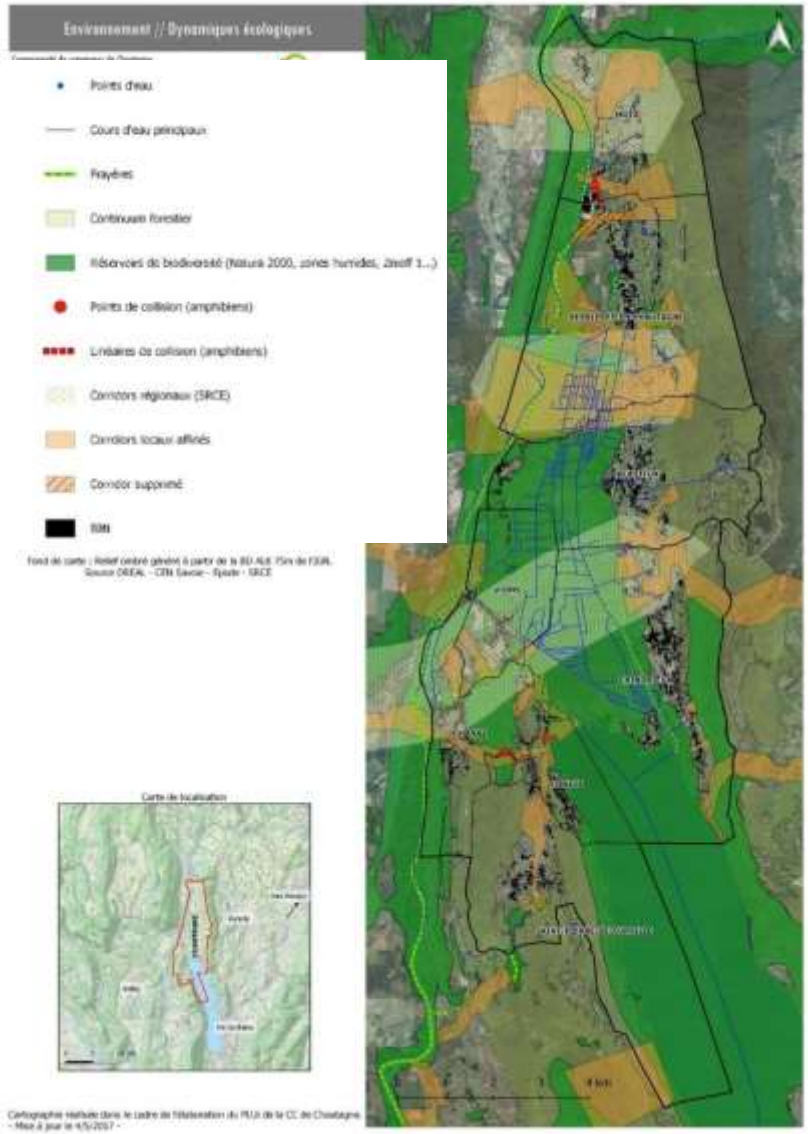

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et forestiers structurants

1/ Préserver le patrimoine naturel du territoire :

- Protéger de toute urbanisation les espaces naturels remarquables réglementés ou contractuels (Natura 2000, ENS, zone humide RAMSAR, APPB)
- Préserver les ripisylves ou les espaces naturels de part et d'autre des cours d'eau
- Protéger les pelouses sèches, les vignes …en lien avec l'agriculture
- Préserver les espaces d'inventaire comme les ZNIEFF de type 1
- Prendre en compte la sensibilité des zones humides en amont des projets d'aménagement et d'urbanisation
- Sensibiliser et améliorer les actions contre les espèces invasives

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

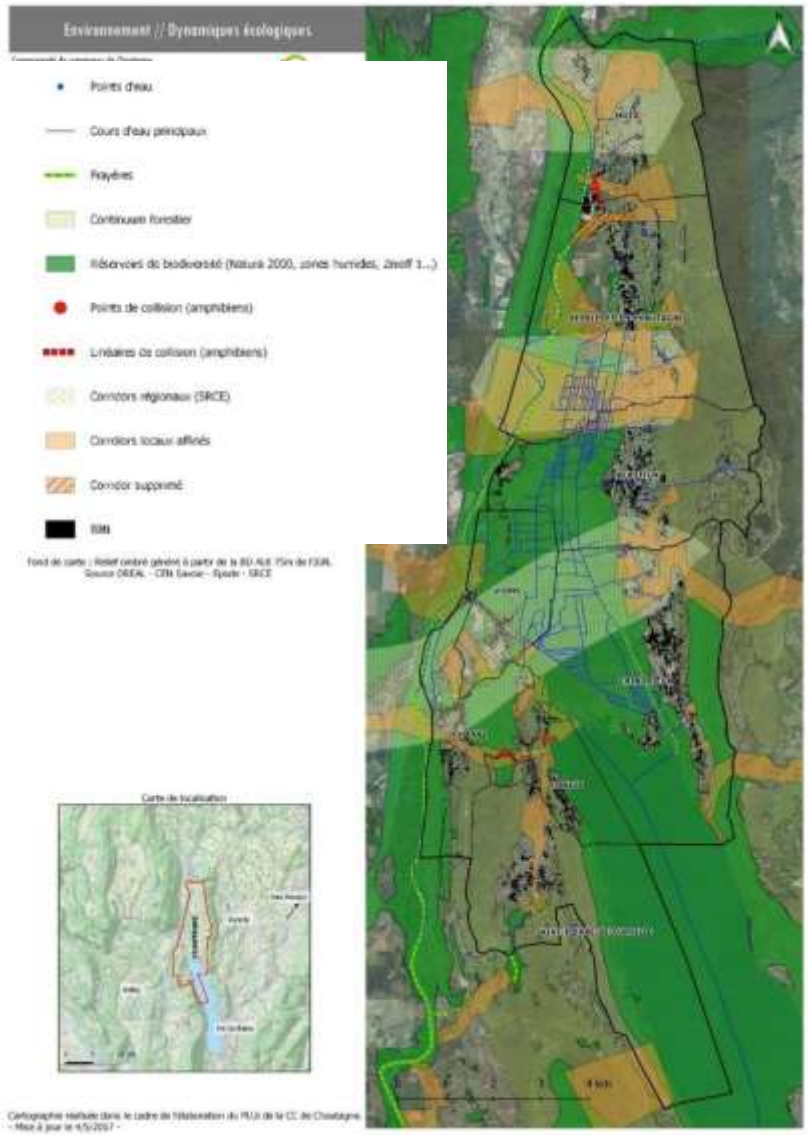

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et forestiers structurants

2/Affirmer les continuités écologiques en garantissant la pérennité des espaces naturels, aquatiques et cultivés

- Préserver la « trame verte », constituée par les espaces naturels et forestiers du territoire, remarquables ou de la nature ordinaire (arbres remarquables et haies…)
- Préserver la « trame bleue » majoritaire sur le territoire, constituée du réseau hydrographique, des zones humides dont les plus importantes sont le Rhône, le Marais de Chautagne et le Lac du Bourget
- Préserver les espaces agricoles (espaces de prairies et / ou de culture).
- Limiter la fragmentation des espaces naturels, forestiers et agricoles par l'avancée de l'urbanisation, en garantissant la préservation et le maintien des corridors écologiques identifiés
- Préserver des coupures d'urbanisation entre les hameaux et groupes d'habitation ainsi que les micro-corridors reliant les espaces classés et inventoriés
- Aménager des espaces naturels de découverte et de sensibilisation des milieux Chautagnards (Grand marais de St Pierre de Curtille…)

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

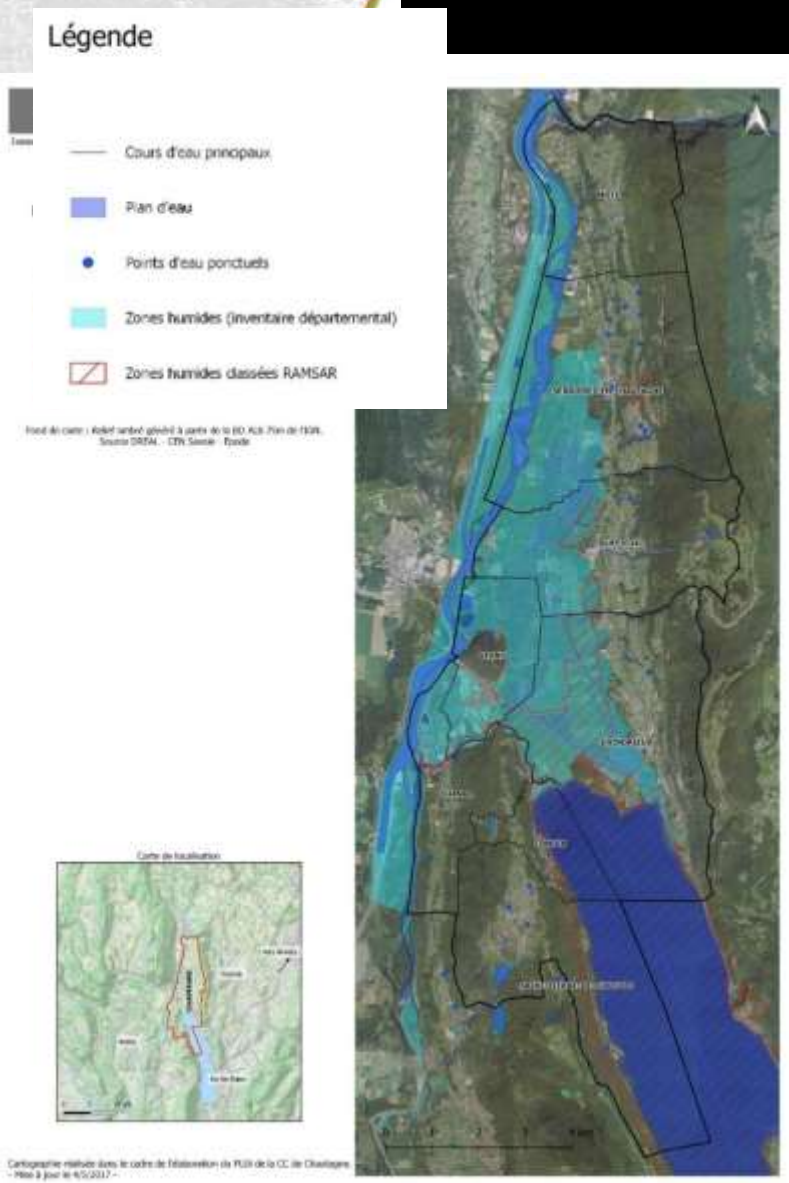

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 3 : Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés

1/ Veiller à la qualité de l'eau et veiller aux risques de pollution des sources et nappe aquifère de Chautagne par la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et urbaines

2/ Améliorer les performances de l'assainissement collectif:

- Phaser l'urbanisation au regard du programme des travaux envisagés
- Veiller dans les secteurs d'assainissement non collectif à la cohérence entre possibilité de construction et capacité épuratoire des sols.
- Diagnostiquer et résorber les « points noirs » (les installations polluantes et/ou qui portent atteinte à la salubrité publique).

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

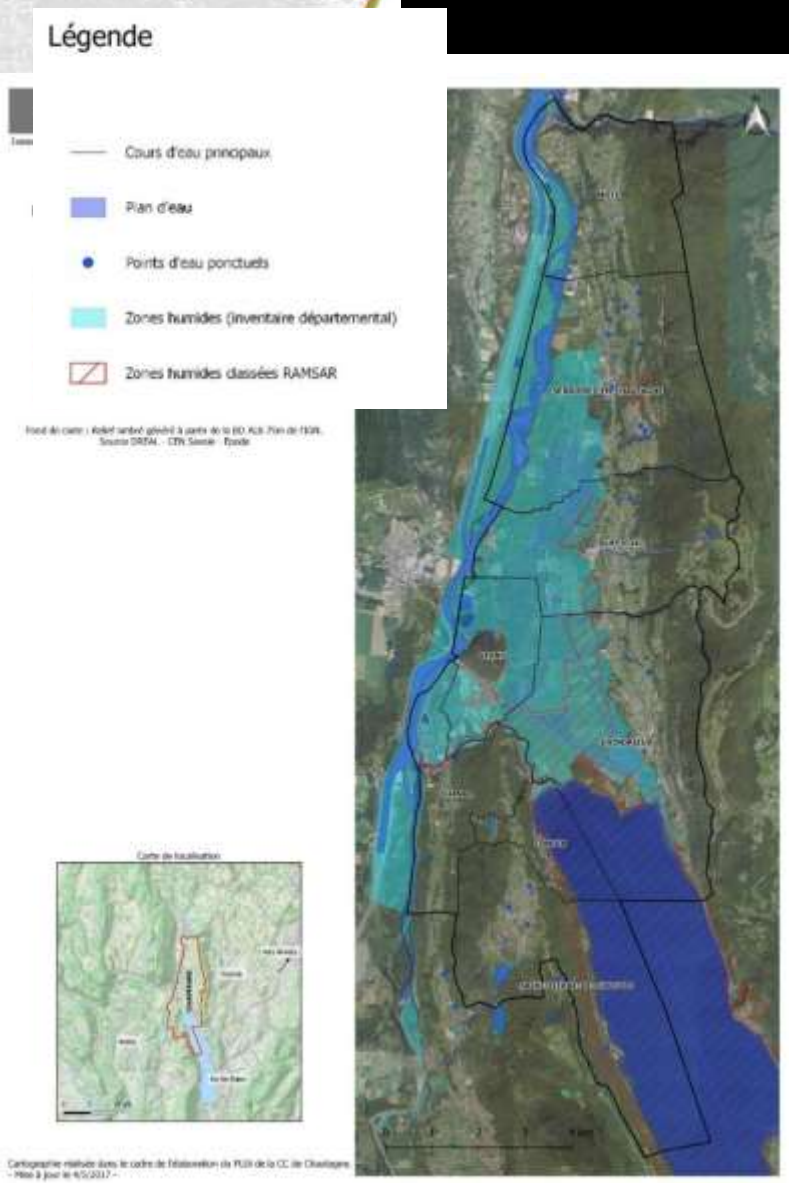

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 3 : Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés

3/ Garantir une eau de qualité et quantitativement suffisante par une gestion raisonnée de ses usages :

- la prise en compte des périmètres de protection des captages et une limitation de l'urbanisation au sein de ces périmètres.
- La mise en adéquation de la capacité des réseaux avec les besoins des populations à venir.

4/ Gérer les eaux pluviales, pour prévenir les risques d'inondation et de pollution par :

- La limitation de l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagement.
- La mise en œuvre des mesures de gestion intégrées pour la récupération et le traitement des eaux.
- La réalisation de bassins d'orage ou de bassins de rétention des eaux de pluie au sein des secteurs les plus sensibles.

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

Proposition d'orientations

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde

Objectif 4 : Préserver la richesse naturelle et paysagère par une gestion économe des espaces

L'un des rôles du PADD est de «*fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain*». Ces objectifs doivent être justifiés par les dynamiques économiques et démographiques, ainsi que par l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur l'intercommunalité lors de la précédente décennie.

Pour la Chautagne, une analyse de la consommation d'espace sur la période 2005 et 2015 a été réalisée sur la base des observations de l'évolution de l'enveloppe urbaine sur chaque commune. L'analyse de ces données permettent de dégager les grandes tendances suivantes:

- *Un recul d'environ plus 5,5 ha / an des surfaces agricoles, naturels et forestières imputables pour un tiers à l'artificialisation pour de l'habitat, l'économie (les infrastructures n'ayant que très peu consommé d'espace sur la dernière décennie) ; et les 2/3 restant sont du à l'acquisition par des particuliers comme espaces d'agrément.*
- *Environ 58 ha ont été consommés entre 2005 et 2015 (tous usages confondus), avec une augmentation des terres consommées pour l'habitat de l'ordre de 3,4 ha/an malgré quelques fluctuations constatées (soit environ 34 ha pour l'habitat sur 10 ans)*
- *Création de 219 nouveaux logements entre 2005 et 2015 avec une densité moyenne de 6,5 logements/ha. Notons toutefois que la densité varie de 6 à 13 logement par ha en fonction des communes.*

Les objectifs du PLUi vise la consommations d'environ 70 ha sur 12 ans (5,8 ha/an), pour répondre aux objectifs de développement du territoire avec une répartition : 60ha habitat pour l'habitat dont 1/3 en densification, 5ha pour les espaces d'activités économiques et 5ha pour les activités et hébergements touristiques.

Au regard des objectifs démographiques présentés à l'objectif 9 envisageant la réalisation de 750 nouveaux logements, le besoin en foncier pour l'habitat est plus important que sur la précédente décennie. Toutefois, le projet de PLUI de Chautagne vise à être plus vertueux et à modérer le foncier nécessaire par logement passant d'une moyenne de 1550 m² par logement (6,5log/ha) à 800 m² par logement (12,5 log/ha).

L'objectif de modération de la consommation foncière pour les 12 années à venir au regard des objectifs de développement démographique est une réduction de l'ordre de 45% par rapport à la dernière décennie.

De même le PLUi vise une optimisation du foncier économique et touristique en travaillant sur la densification des espaces disponibles.

Economie et tourisme

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : UN TERRITOIRE VIVANT ET DYNAMIQUE

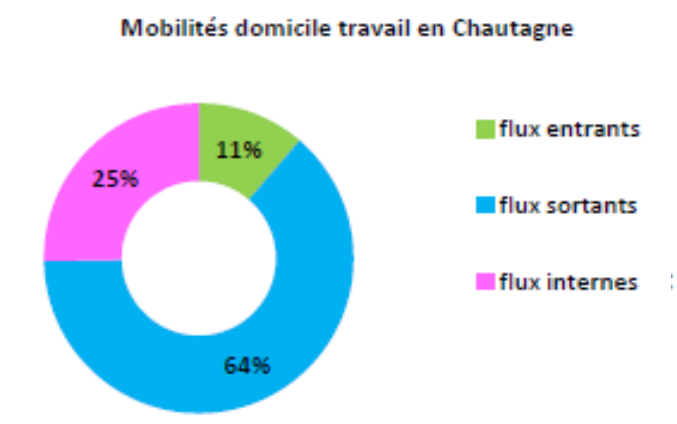

Source : Observatoire des Savoie

20 min du bassin Aixois-Chambérien
45 min du bassin annecien

Source : Blézat Consulting

Evasion des emplois : un déséquilibre entre emplois locaux et actifs résidents

Un tissu économique local « traditionnel », de petite taille économique

Une offre foncière en place (à promouvoir et à remplir), des services à adapter

Retraités et ouvriers/employés caractérisent les CSP.

Le potentiel de télétravail est en moyenne de 37%.

Le tourisme principalement estivale composée essentiellement **d'excursionnistes** .
Des manques se font jour par exemple concernant les activités, leur développement et leur diversification, ainsi que l'accueil touristique (hébergements).

Une grande diversité agricole assurant un lien fort avec la dynamique touristique

Le territoire présente un niveau d'équipement important lié à son économie résidentielle.

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 :

Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 :
Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Artisanat / ZAE : Adapter l'offre foncière et immobilière en travaillant sur le parcours résidentiels des entreprises

Agriculture / forêt : Développer les capacités productives de Chautagne en lien avec les ressources territoriales

Commerces: Maintenir le commerce de proximité pour contenir l'évasion commerciale

Tourisme / loisirs : Conforter l'identité Chautagne dans le projet de la destination touristique « Aix les Bains Riviera des Alpes »

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 5 : Adapter l'offre foncière et immobilière en travaillant sur le parcours résidentiels des entreprises

1/ Poursuivre le développement économique du territoire dans une perspective de créer de nouveaux emplois de proximité pour les habitants actuels et futurs

2/Maintenir un tissu productif local concourant à la diversité du tissu économique territorial

Favoriser la mixité fonctionnelle entre habitat et l'emploi, sous réserve que leur nécessité de fonctionnement soit compatible avec l'habitat environnant et que toutes les dispositions particulières soient prises afin de prévenir et réduire les risques pour le voisinage.
Conforter la pépinière d'entreprise et les espaces de travail mutualisés
Apporter une réponse foncière et immobilière aux « jeunes pousses » issues des pépinières d'entreprises pour les ancrer dans le territoire
Créer et valoriser des espaces d'accueils mutualisés et des espaces vitrines pour l'artisanat

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 5 : Adapter l'offre foncière et immobilière en travaillant sur le parcours résidentiels des entreprises

3/ Organiser et optimiser les espaces de développement économique à l'échelle intercommunal : Conforter la vocation en place des ZAE (industrielle, artisanale, tertiaire)

- Inscrire l'offre foncière économique présente commune une opportunité de relocalisation/extension/déploiement des activités industrielles, artisanales et tertiaires du territoire et pour les territoires voisins
- Favoriser le développement économique dans les secteurs stratégiques répondant à des enjeux d'accessibilité, de visibilité et de bonne intégration paysagère et environnementale
- Maintenir la logique d'offre économique « spécifiée » (industrielle, artisanale/commerciale), la rendre visible, la promouvoir (cf. volet marketing territorial)
- Viser l'accueil d'activités complémentaires dans une logique de « pôle » ou de « grappe d'entreprises » - Ex : accueil d'activité en lien avec le projet de Naturopôle, activité dite de « niches », activités de services aux entreprises
- Veiller à offrir des opportunités foncières et immobilières au développement d'activités concourant à la valorisation des productions agricoles et forestières locales (ex : activités agroalimentaires, restauration hors foyers, transformation/valorisation des bois d'œuvre en particulier la peupleraie par exemples en lien avec le marché de la rénovation-extension, le bardage bois, les espaces publics, l'aménagement/équipements touristique et enfin en lien avec le bois énergie)

4/ Accompagner l'évolution des zones d'activité stratégiques sur des aspects plus qualitatifs (services aux entreprises, proposition de charte architecture et paysagère...), en lien avec l'identité « nature » de la Chautagne

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 6 : Développer les capacités productives de Chautagne en lien avec les ressources territoriales

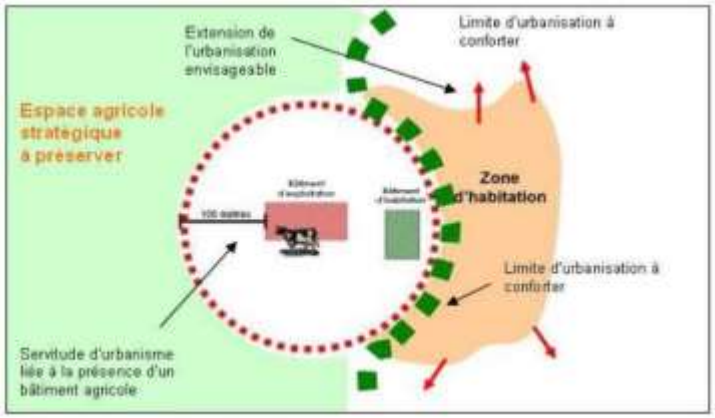

1/ Favoriser le maintien et l'évolution de l'agriculture de Chautagne

- Permettre les évolutions nécessaires au développement des exploitations ou à de nouvelles implantations
- Préserver l'espace autour des sièges bâtiments d'exploitation agricole
- Faciliter les initiatives de diversification (agriculture spécialisée, maraichage…) sur l'intercommunalité afin de favoriser des liens potentiels entre les productions alimentaires avec le projet de Naturopôle
- Attirer/ installer des exploitants viticoles sur les 4 communes possédant des coteaux (ex : Motz, Serrières, Ruffieux, Chindrieux)
- Favoriser la remise en culture de certains espaces enfrichés,
- Favoriser les liens entre tourisme et agriculture (label Vignobles et Découvertes, la production viticole est un atout pour le tourisme - Cave de Chautagne et caveaux…)
- Favoriser la valorisation des déchets-coproduits agricoles par la biomasse (ex : déchets verts)

2/ Préserver la fonctionnalité des espaces

- Eviter les effets coupures des espaces agricoles consécutifs à des aménagements et/ou à des opérations d'équipements du territoire ;
- Laisser une marge de manœuvre et de développement aux exploitations, en garantissant, la vocation agricole des exploitation et des espaces attenants/ à proximité
- Prendre en compte les déplacements agricoles en assurant la libre circulation des engins agricoles et en maintenant l'accès aux exploitations, bâtiments et terres agricoles

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 6 : Développer les capacités productives de Chautagne en lien avec les ressources territoriales

3/ Préserver et valoriser le potentiel forestier de Chautagne présent en plaine et sur les coteaux, tant comme matière première que comme cadre touristique

Encourager une gestion multifonctionnelle du massif forestier en conciliant, développement de l'exploitation forestière, préservation de la biodiversité, développement des activités de loisirs et agroforesterie

Garantir la pérennité et le développement de l'activité forestière par:

- La prise en compte de la nécessité de circulation d'engins à fort tonnage pour la desserte des sites d'exploitation
- L'évitement de l'enclavement des parcelles forestières et la préservation des accès aux parcelles exploitées de l'urbanisation
- L'identification et la protection des espaces de stockage et de dépôt de bois, ainsi que les sorties de routes forestières
- L'identification des sites nécessaires à la transformation du bois

4/ favoriser la pérennité des activités professionnelles de pêche (<u>à développer</u>)

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 7 : Maintenir le commerce de proximité pour contenir l'évasion commerciale

1/ Structurer le territoire autour du pôle commercial territorial de Saumont et des pôles du quotidien (au sein de chaque commune)

- Limiter et encadrer le développement commercial périphérique, le rendre complémentaire (taille, type de commerces) et non concurrentiel avec les commerces de proximité du centre
- Aménager, mettre en valeur les sites touristiques et commerces induits
- Favoriser la vitalité commerciale en évitant les ruptures du cheminement commercial :
    - Recourir aux opérations de requalification de voirie, pacification/piéton, qualité de l'espace public, qualité de « l'ambiance d'achat » (cf. OAP)
    - Consolider des continuités artisanales et commerciales en rez-de-chaussée sur rues
    - Développer/mailler l'accessibilité aux commerces par les « modes doux », stationnement optimisé

2/ Lutter contre l'évasion commerciale

- Adapter le format de distribution en développant les couples produits/services favorable à la praticité d'achat (ex : panier, points de vente, drive, groupement d'artisans et E-Commerce, association agriculteurs-artisans-restaurateurs,…)
- Animer la vie commerçante et mettre en réseau les professions
- Adapter le format de distribution en zone rurale moins dense pour autoriser un service commercial
- Développer les systèmes de vente en circuits courts, y compris innovant (Drive fermier, liens entre agricultures et artisans/métiers de bouches, commerces ambulant, marchés aux horaires adaptés / population active…)

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 8 : Conforter l'identité Chautagne dans le projet de la destination touristique « Aix les Bains Riviera des Alpes »

1/ Développer la fréquentation de séjour quatre saisons, en soutenant la création de nouveaux hébergements touristiques.

- Permettre et inciter une diversification de l'offre d'hébergement touristique (hôtels, résidences avec services, hébergements « atypiques », …) ainsi qu'une montée en gamme, par la construction neuve, la réhabilitation et le changement de destination des bâtis existants,
- Gérer la problématique des campings, pour lesquels les adaptations au « marché » site par site doivent être en adéquation avec l'évolution de la demande touristique. A cet égard, des projets en cours, sur le site de l'Espace Sport et Nature du Fier de Motz et à Chanaz, sont de nature à répondre à ces enjeux et peuvent être source d'une dynamique élargie de renforcement de l'offre d'hébergements touristiques sur la Chautagne.

2/ Développer les éco-mobilités touristiques

Le PLUi doit permettre de faciliter les mobilités touristiques en organisant les équipements et aménagements publics à usage touristique (mais aussi pour les habitants) tels que :

- Les stationnements publics dans les secteurs stratégiques (sites phares, parkings relais, …) et ainsi par la même occasion, limiter le stationnement sauvage,
- La signalétique touristique, afin d'améliorer la visibilité, l'accueil et l'information sur le territoire.
- Intégrer les haltes ferroviaires dans les circuits touristiques
- Développer et aménager les itinéraires cycles routes sur l'ensemble du territoire en parallèle de la ViaRhôna

ECONOMIE ET TOURISME

Proposition d'orientations

Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie

Objectif 8 : Consolider l'identité Chautagne dans le projet de la destination touristique « Aix les Bains Riviera des Alpes »

3/ Adaptation des sites touristiques et préservation du cadre environnemental

- Favoriser l'amélioration ou l'adaptation des sites, notamment ceux déjà fortement fréquentés tels le village de Chanaz et le canal de Savières, l'abbaye d'Hautecombe sur les rives du lac (Saint-Pierre-de-Curtille) premier site culturel savoyard, les plages de Châtillon (Chindrieux) et de Conjux, et les plans d'eau de Serrières-en-Chautagne, l'Espace Sports et Nature du Fier à Motz, la cave coopérative viticole de Chautagne (Ruffieux), l'étang bleu de Vions,…

- L'organisation des espaces publics de loisirs, avec la mise en valeur des paysages, des terroirs, et des milieux aquatiques dans un objectif de développement touristique durable pour respecter le positionnement éco-touristique.

- Garantir la bonne insertion paysagère et l'impact visuel des nouvelles constructions et nouveaux aménagements et prioriser la rénovation des bâtis anciens pour limiter la consommation d'espaces agricoles ou naturels constitutifs des trames vertes et bleues du territoire.

- L'identification et la mise en valeur des points de vue remarquables et autres belvédères susceptibles d'être aménagés.

- Permettre l'organisation de l'accueil des camping-cars dans une approche partagée à l'échelle du territoire.

- Préserver le patrimoine naturel, bâti et vernaculaire propre au territoire, pour en permettre leur valorisation touristique (site Natura 2000, Iles de Chautagne-Malourdie, zone humide des marais de Chautagne, sites naturels inscrits des Gorges du Val de Fier et le lac du Bourget, sites palafittiques de la baie de Châtillon et de Hautecombe classés à l'Unesco, …).

- Préserver les éléments remarquables constitutifs du paysage (empreintes agricoles, viticoles, forestières, …) et de l'attractivité touristique de la Chautagne

Développement urbain et cohésion sociale

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : UN TERRITOIRE VIVANT ET DYNAMIQUE

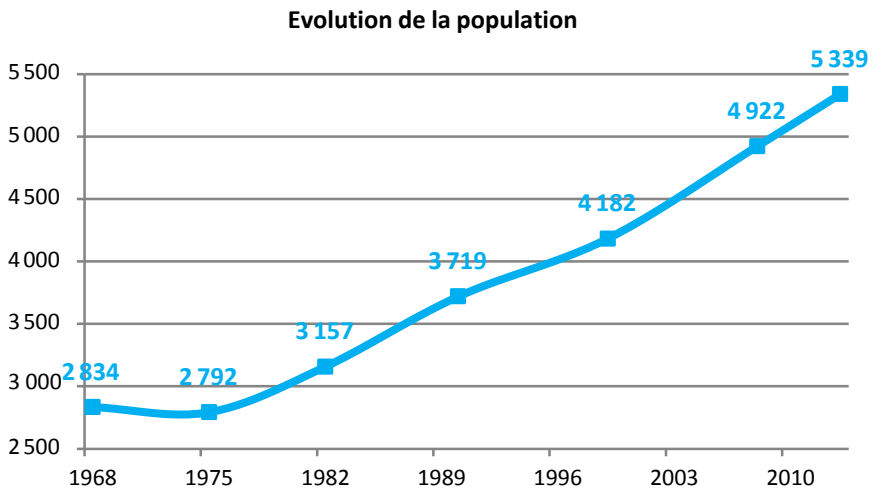

Population.

Le territoire présente 5339 habitants en 2013. 51 % de la population se concentre sur deux communes que sont Chindrieux et Serrières-en-Chautagne.

Le territoire présente de forte disparité communale en termes de population

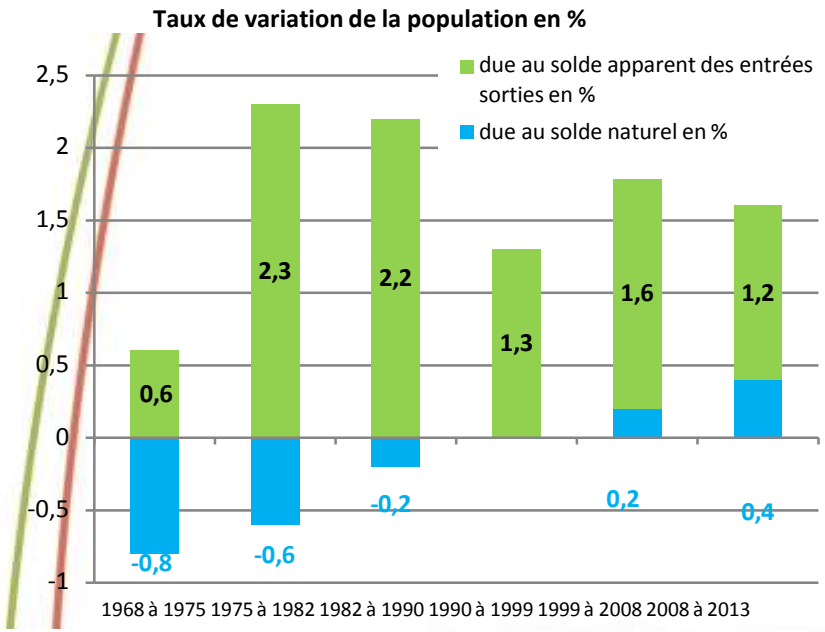

2 moteurs démographiques.

Le territoire de la jeunesse et des ménages avec enfants, tendance au vieillissement.

Source : Insee 2013

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : UN TERRITOIRE VIVANT ET DYNAMIQUE

	2013
Ensemble	**3 195**
Résidences principales	2 241
Résidences secondaires et logements occasionnels	673
Logements vacants	280

Typologie du parc de logements en Chautagne

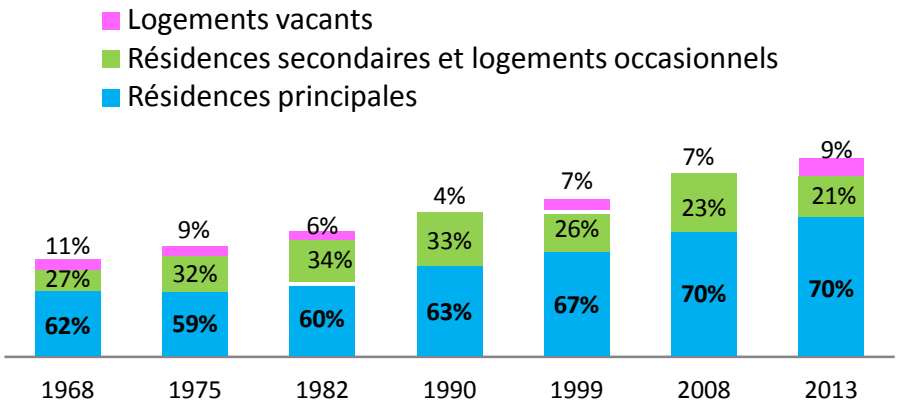

Types de PC en Chautagne sur la période 2005 et 2015

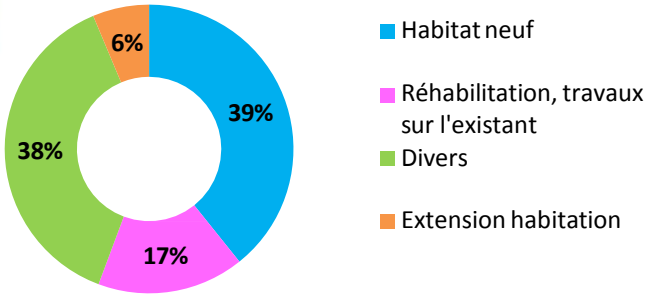

Logement : des propriétaires de maison individuelle.

Plus de 70% des logements datent d'avant 1990.

74 % sont propriétaires

9 à 10 % de logements vacants

Les réhabilitations et travaux sur l'existant représentent quant à elles 17% des Permis de Construire accordés et se concentre sur les communes de l'ouest du Lac du Bourget et Motz.

Une demande toujours plus forte en habitat individuel
D'une manière générale, la maison individuelle prédomine.

L'analyse des permis de construire à destination d'habitat montre que sur la période 2005-2015 :
- la surface de terrain moyenne par logement est de 1550 m²
-la superficie moyenne par logements est de 172 m²

UN TERRITOIRE VIVANT ET DYNAMIQUE

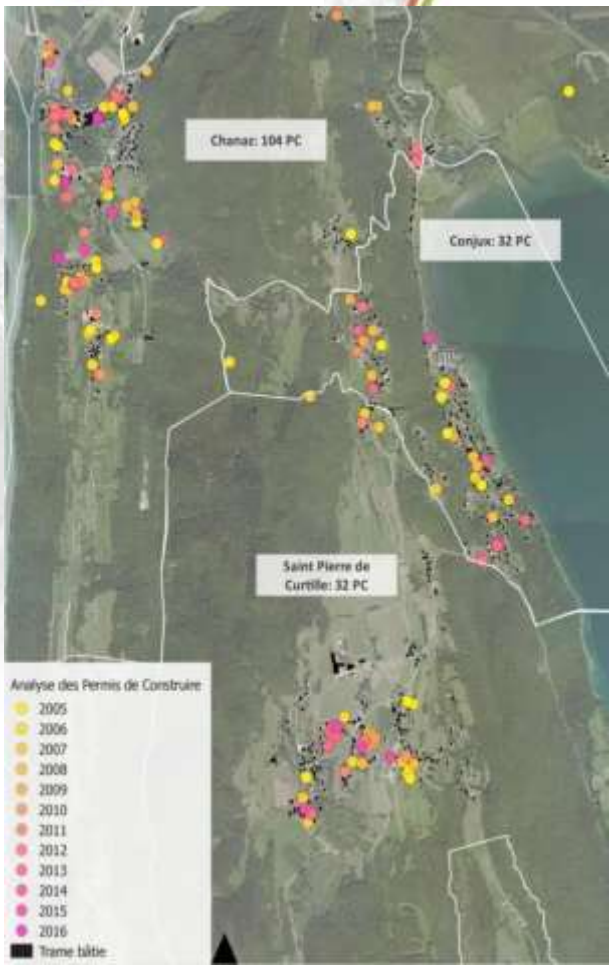

Consommation foncière moyenne en Chautagne en m²

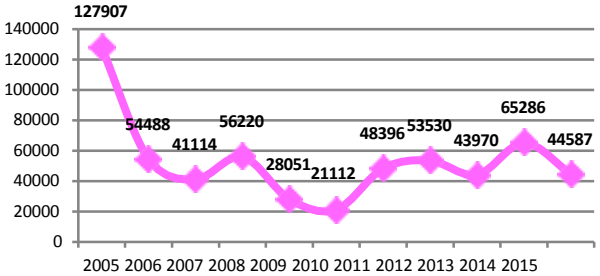

Une pression accrue sur les espaces agricoles

58 ha consommés (tous usages) entre 2005 et 2015 → Soit 5,8 ha / an

Consommation foncière pour l'habitat : 34 ha

Pour 219 log nouveaux réalisés soit environ 1550 m²/log entre 2005 et 2015

Soit 3,4 ha par an en moyenne pour une densité de 6,5 log / ha

A titre de comparaison :
Les Bauges : 5,8 log/ha
Cœur de Savoie : 12,5 log/ha

Analyse de densification

Sur les 69 entités urbaines et villageoises retenues
Foncier net = 20,7 ha (dents creuses + 50% des divisions parcellaires)

Bilan du POS

110 ha étaient encore disponibles sur les POS et PLU communaux

Urbanisme des communes	Bilan des disponibilité actuelles des POS et PLU
POS 1987	7,9
PLU 2006	17,1
PLU 2010	8,0
PLU 2010	27,8
POS 2001	15,7
POS 2001	14,9
PLU 2010	12,4
PLU 2011	6,2
	110,1

Source : Epode sur la base des POS et PLU 2016

POUR MÉMOIRE, L'ARMATURE TERRITORIALE ACTUELLE

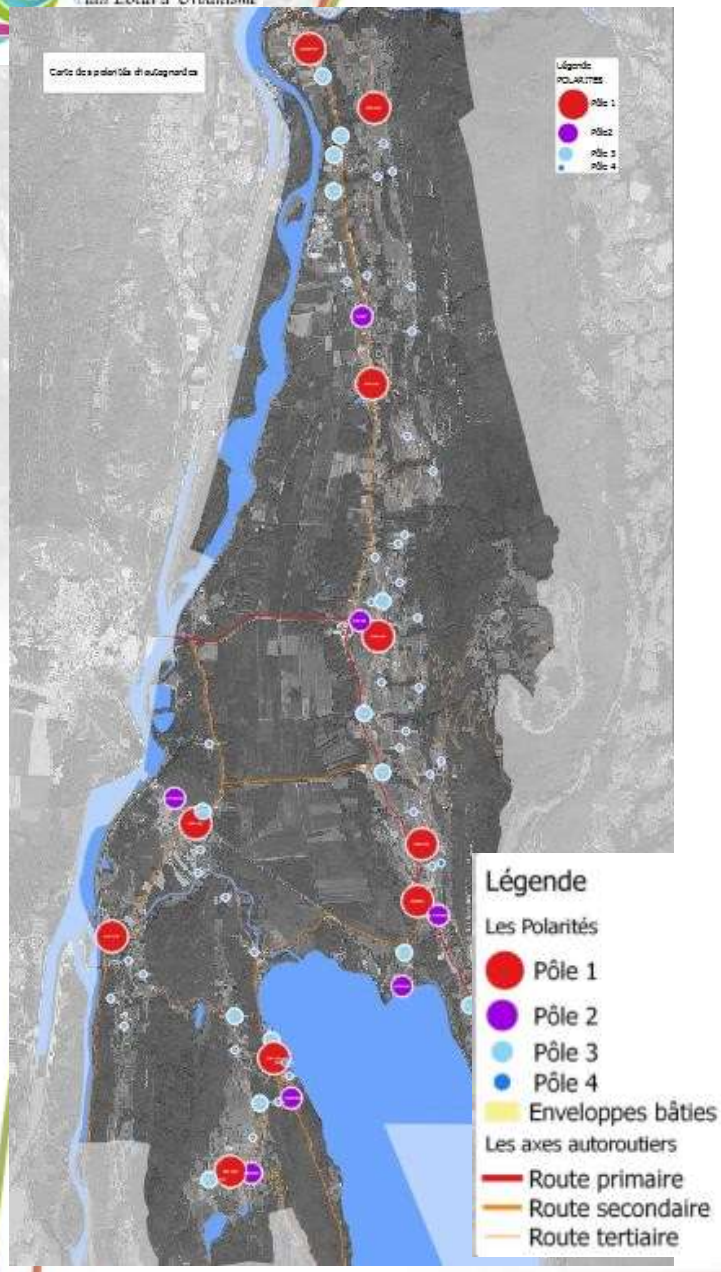

Des lacunes d'accessibilité et de centralités. La localisation du territoire dans un environnement montagneux, lacustre mais également le Rhône induisent **des effets de coupures** avec son environnement immédiat.

Sur les 8 communes de Chautagne, **69 pôles de vie se répartissent entre bourgs, villages et hameaux (hors groupes d'habitation)**
L'attractivité résidentielle de ces dernières années à quant à elle **induit une forme de mitage.**

Les trois axes (fer / eau / route) ont contribué à façonner le territoire, en lien avec les grands aménagements humains réalisés au XIX-XXème siècles (peupleraie, réseau ferré).

Source : travail réalisé avec les élus lors des ateliers 2017

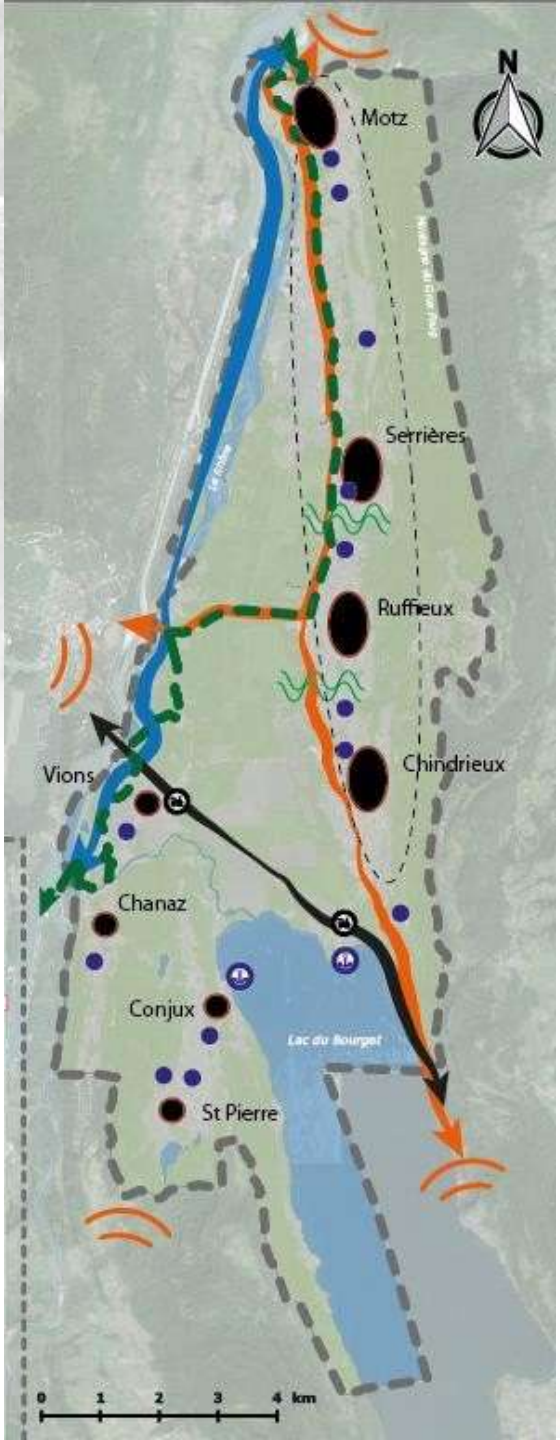

SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT RETENU

Renforcement des polarités du sillon de développement

Le scénario s'inscrit dans une démarche intercommunale de répartition des fonctions et de l'habitat au regard de l'axe principal de circulation et de l'organisation territoriale.

Les entités urbaines inscrites le long de la départementale entre Motz et Chindrieux s'inscrivent dans une complémentarité et sont vouées à porter la majorité du développement.
Pour les autres secteurs l'urbanisation s'organise entre les pôles de niveau 1, 2, 3.

Il s'agit d'affirmer le caractère villageois du territoire tout en recherchant l'organisation de centralités locales

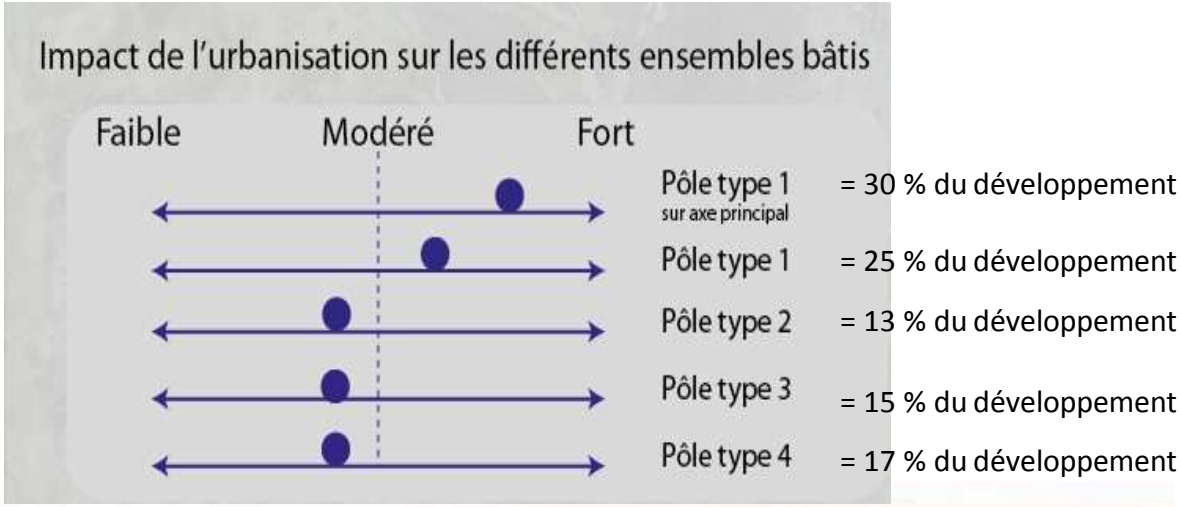

PROSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT : SYNTHÈSE DE L'APPROCHE COMMUNALE

VERSION 3 SUITE AU RETOUR DE CHANAZ

Commune	Population 2013	taux de variation annuel envisagée	population 2030	Habitants supplémentaires	Nombre de personnes par ménage projeté	Besoin en logements 2013-2030	Bilan des projections point mort	PC accordé 2013-2016	Projet initié ou droit acquis (en logement)	Logts à réaliser	% par rapport au nombre de logts totaux	Par typologie (Est / Ouest)
Motz	420	1,50%	540	120	2,2	55	4	-7		52	6,9%	65%
Serrières en Chautagne	1183	2,2%	1713	530	2,4	221	-35	-15	-40	131	17,4%	
Ruffieux	836	1,60%	1095	259	2,2	118	16	-7	-51	76	10,1%	
Chindrieux	1310	2,0%	1840	530	2,2	241	25	-38		228	30,3%	
Conjux	192	1%	230	38	2	19	23	-6		36	4,8%	35%
Saint Pierre de Curtille	473	1,80%	641	168	2,5	67	-10	-7		50	6,7%	
Chanaz	499	2,8%	798	299	2,3	130	60	-19	-39	132	17,5%	
Vions	426	2,00%	594	168	2,5	67	-13	-6		48	6,4%	
Totaux	**5339**	**2%**	**7451**	**2112**	**2,3**	**917**	**70**	**-105**	**-130**	**752**	**100,0%**	**100%**

Toutes les autorisations de construire et PA accordés entre 2017 et 5 mois avant l'arrêt du PLU seront déduites du total

PROSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT : SYNTHÈSE DE L'APPROCHE COMMUNALE

VERSION 3 SUITE AU RETOUR DE CHANAZ

Commune	Population 2013	taux de variation annuel envisagée	population 2030	Habitants supplémentaires	Nombre de personnes par ménage projeté	Logts à réaliser	Par typologie (Est / Ouest)	Densité constatée sur la dernière décennie sur hab neuf	Densité constatée sur la dernière décennie avec réhab	densité moyenne envisagée (log/ha)	Densité projetée intégrant les projets initiés	foncier moyen nécessaire	dont en densification	dont en extension
Motz	420	1,50%	540	120	2,2	52	65%	6	14	11,5		4,5	1,6	2,9
Serrières en Chautagne	1183	2,2%	1713	530	2,4	131		8	8	13	18	10,1	5,1	5,0
Ruffieux	836	1,60%	1095	259	2,2	76		6,6	9	13	15,4	5,8	2	3,8
Chindrieux	1310	2,0%	1840	530	2,2	228		6,5	12	13		17,5	5	12,5
Conjux	192	1%	230	38	2	36	35%	9	10,5	10,7		3,4	2,2	1,2
Saint Pierre de Curtille	473	1,80%	641	168	2,5	50		5	7	11		4,6	1,4	3,2
Chanaz	499	2,8%	798	299	2,3	132		6,9	11	12	11,5	11,0	1,4	9,6
Vions	426	2,00%	594	168	2,5	48		6,5	9	11,5		4,2	2	2,2
Totaux	**5339**	**1,90%**	**7451**	**2112**	**2,3**	**752**	**100%**			**12,4**	**13,4**	**61,0**	**20,7**	**40,3**

Toutes les autorisations de construire et PA accordés entre 2017 et l'arrêt du PLU seront déduites du total

Développement urbain et cohésion sociale

Proposition d'orientations

Axe 3 :

Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Développement urbain et cohésion sociale

Proposition d'orientations

Axe 3 :
Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Croissance / développement urbain : Conforter le pôle de vie de Chautagne par l'accueil de nouveaux habitants

Logement et mixité : Répondre aux besoins en logements des populations actuelles et futures par la création et la requalification de logements qualitatifs, et diversifiés

Espaces publics / équipements / numérique: Favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale

Déplacements : Favoriser l'interconnexion interne, externe et l'intermodalité à partir des axes routes, fer et eau

Energie : Limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et développer la production d' énergies renouvelables

Développement urbain et cohésion sociale

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Objectif 9 : Conforter le pôle de vie de Chautagne par l'accueil de nouveaux habitants

1/ Soutenir une dynamique de croissance démographique à même de renforcer la fonction de lieu de vie du territoire et la pérennité des services

- S'inscrire dans la dynamique d'attractivité de Grand Lac et envisager une perspective de croissance de l'ordre de 2 % par an, à même de permettre un renouvellement de la population du Chautagne, sans déséquilibrer la structure urbaine du territoire. Cette croissance correspond à la création d'environ 750 logements nouveaux à l'échéance 12 ans, compte tenu des phénomènes constatés de desserrement des ménages, de vacance, du besoin pour les résidences secondaires et du potentiel de réhabilitation.
- Intégrer un phasage de l'urbanisation prenant en compte les contraintes liées aux risques et à la gestion des eaux potables, pluviales et usées. (en attente schéma d'assainissement)

2/ Conforter le développement urbain et villageois en s'appuyant sur la trame paysagère et l'axe prioritaire de circulation

- Conforter l'identité paysagère en préservant la trame urbaine existante (typologies et formes urbaines traditionnelles) dans la définition des niveaux de développement, des densités et de la localisation de ce développement par une répartition des objectifs cohérente au regard de l'accessibilité et du parc de logement existant sur ces différentes entités à savoir:
  - ***Le secteur Est*** *de Motz à Chindrieux, communes organisées de part et d'autres de la départementale portera les 2/3 des logements futurs*
  - ***Le secteur Ouest****, communes de Chanaz, Vions, Conjux et Saint Pierre de Curtille plus marquées par les caractéristiques villageoises portera 1/3 des logements futurs*
- Valoriser les capacités de renouvellement urbain par mutation d'espaces bâtis existants (friches, vacance, changement de destination, …)
- Répartir les nouveaux logements :
  - en mobilisant prioritairement les potentiels fonciers du territoire disponibles au sein des enveloppes urbaines actuelles qui permettront de répondre à un recentrage de l'urbanisation et à une gestion économe du foncier. Ce potentiel est estimé à 1/3 des besoins en foncier.
  - En encadrant les extensions urbaines afin de préserver les coupures vertes structurantes et favoriser une logique de greffe urbaine (à l'inverse de l'urbanisation linéaire et/ou déconnectée)
  - Par un développement prioritaire des pôles de type 1, plus de 50% des logements à réaliser se feront sur ces pôles, le reste étant répartis sur les autres pôles de type 2, 3 ou 4.

Développement urbain et cohésion sociale

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Objectif 10 : Répondre aux besoins en logements des populations actuelles et futures par la création et la requalification de logements qualitatifs et diversifiés

1/ Progresser dans la diversification de l'offre en logement tout en maintenant une offre en direction des familles

- Diversifier les formes d'habitat et répondre aux besoins en logements de tous, dans un contexte foncier peu tendu, en veillant à conserver l'identité de chaque pôle. La maison individuelle reste le modèle le plus adapté pour répondre aux besoins des familles. Toutefois, afin d'adapter le marché aux différentes populations du territoire d'autres formes urbaines seront proposées (habitat jumelé, en bande, logements intermédiaires…), notamment dans les opérations d'aménagement.
- Harmoniser les formes urbaines d'habitat selon le tissu et la typologie des communes pour mieux répondre aux attentes des habitants, et favoriser le développement d'un habitat durable, respectueux de son environnement

2/ Permettre l'installation des jeunes ménages et le maintien des personnes âgées dans les villages

- Faciliter l'adaptation du parc de logements existants pour mieux répondre aux attentes des habitants
- Développer une offre en logements pour les primo-accédants sous la forme de maisons individuelles denses ou d'habitat intermédiaire
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en mettant en œuvre les programmes d'aides et dispositifs existants
- Intégrer des logements destinés aux personnes âgées en veillant à leur accessibilité et la proximité des services dans les nouvelles opérations

3/ Maintenir et développer l'offre en habitat accessible en envisageant une nouvelle répartition à l'échelle du territoire

- Proposer des logements privés ou publics, à prix abordables pour tous les habitants dans les opérations significatives et les centres.
- Rééquilibrer l'offre à l'échelle du territoire en offrant dans les différentes pôles des logements en accessions, en locatif privé et locatif social et non prioritairement sur les bourgs de plaine.

Développement urbain et cohésion sociale

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Objectif 11 : Favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale

1/ Mettre en œuvre des projets urbains favorisant le vivre ensemble en harmonie avec le cadre villageois et paysagers (jardins, potagers, vignes / franges urbaines …)

- Préserver des potentiels fonciers et développer des espaces de convivialité cohérents avec les formes urbaines traditionnelles, associant de la nature dans les espaces urbanisés, des espaces verts, jardins, au sein du tissu urbanisé
- Prévoir des densités et formes urbaines graduelles en fonction du niveau de polarité dans l'armature urbaine et de l'insertion dans le paysage existant, et permettant de préserver de bonnes conditions de vie (ensoleillement, vis-à-vis, espaces communes, espaces verts,…)
- Favoriser le développement de projets innovants en faveur de la réduction des consommations énergétiques tout en veillant à leur insertion dans le paysage existant
- Veiller à une cohérence dans l'expression des projets urbains et architecturaux à l'échelle du territoire en tenant compte de la spécificité des différentes entités.
- Faciliter, la cohabitation des fonctions agricoles, viticoles et résidentielles

Développement urbain et cohésion sociale

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoireinterconnecté

Objectif 11 : Favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale

2/ Aménager et réaménager des espaces publics qualitatifs et fédérateurs

- Réfléchir à l'échelle des opérations de développement d'envergure, à la création d'espaces de convivialité, connectés à la trame urbaine existante et aux espaces de commerces
- Bâtir/aménager/requalifier des espaces publics supports d'échanges favorables aux liens sociaux notamment lors de nouvelles opérations ou de réhabilitations
- Structurer un réseau d'espaces publics en lien avec le réseau de mobilité collective et de mobilitédouce
- Veiller à la bonne insertion paysagère et architecturale des nouvelles opérations par une règlementation adaptée notamment sur le traitement des limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

3/ Prévoir les équipements et services adaptés pour répondre aux besoins actuels et futurs

- Anticiper l'évolution des besoins en équipements et conforter l'offre d'équipements sportifs, loisirs, enfance existante en veillant à la bonne répartition des équipements à l'échelle du territoire et des trois entités
- Maintenir les équipements scolaires de proximitédans chacune des communes
- Maintenir la proximité d'une offre de services/équipements en réfléchissant au maillage du territoire au regard des temps de déplacements
- Contribuer à travers les différents aménagements à une desserte numérique performante pour la population, les entreprises, les visiteurs …
- Conforter les différents pôles de santé du territoire en assurant les conditions équitables d'accès aux services et équipements entre usagers des communes (y.c. par des mobilitésdouces)

Déplacements et énergie

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR SA TOPOGRAPHIE ET L'EAU

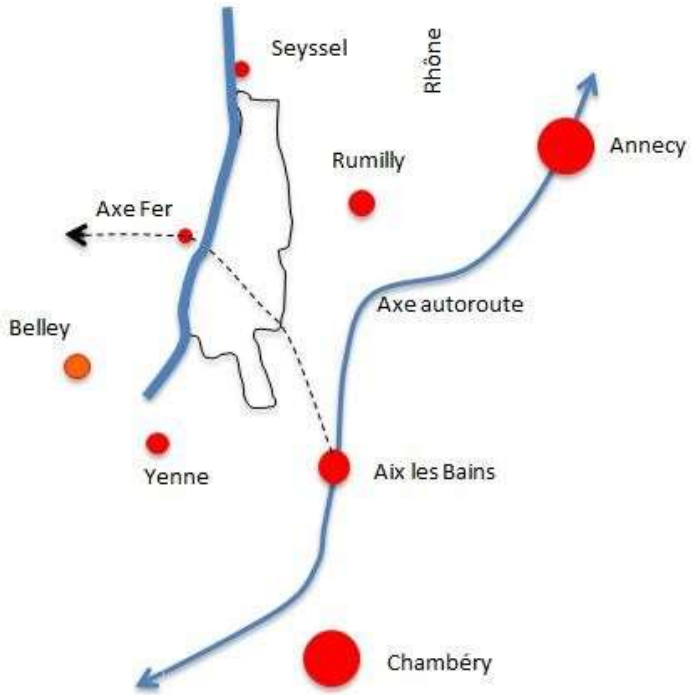

Mobilités domicile travail en Chautagne

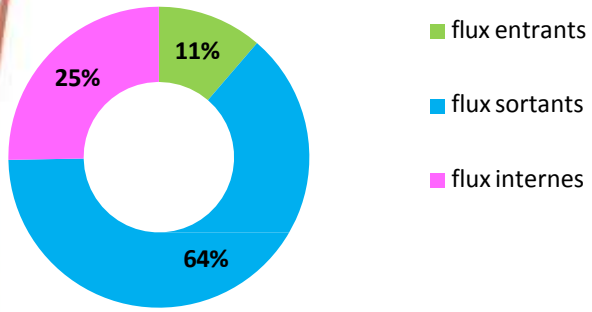

Source : Insee 2013

Un territoire « transfrontalier », multi-polarisés et sous influence urbaine.

Le territoire se situe aux frontières de la Haute Savoie, de l'Ain et de la Savoie.

Les flux restent à dominante « sortant ».
On dénombre ainsi :

- en flux entrant : 309 déplacements *(tous modes) ;*
- *en* flux sortant : 1 733 déplacements *(tous modes)*
- *en* flux interne à la CC : 691 déplacements *(tous modes)*

L'influence urbaine sur le territoire s'analyse par les migrations pendulaires domiciles travail.

3 principales agglomérations polarisent les migrations (dans l'ordre) : Grand Lac , Chambéry métropole, Annecy. Il vient ensuite Rumilly, Genève et Seyssel**.**

Inversement, les flux entrants sur le territoire proviennent de Grand Lac, de Chambéry, Rumilly et Yenne.

Déplacements et réseaux

Capacité d'interconnexion
Axe fer
Axe fleuve, canal, Via-Rhona
Axe route

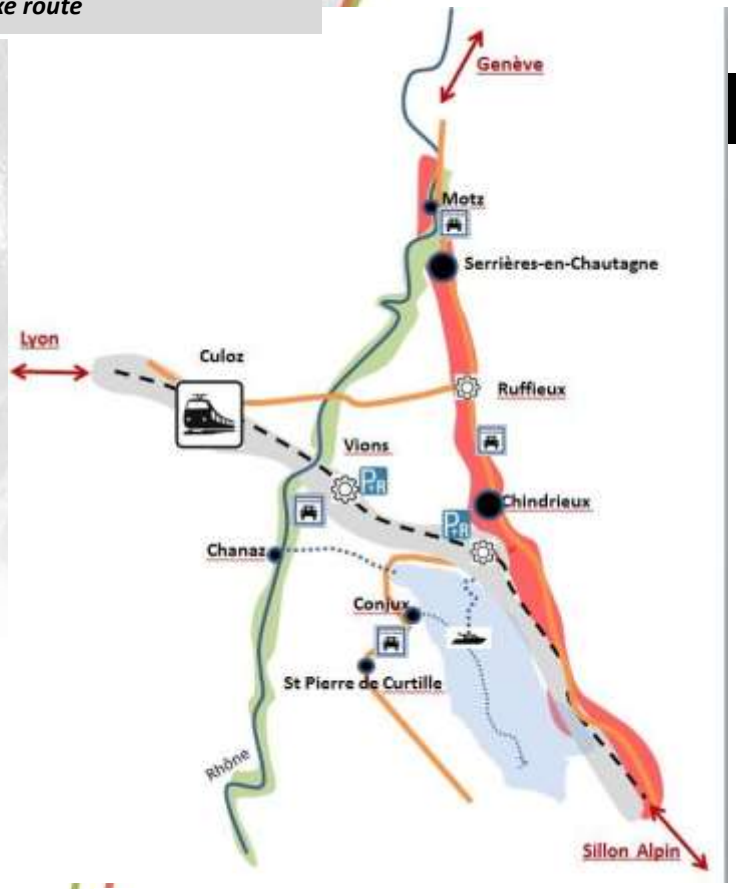

Légende :

- *Axe fer et intermodalité, « éco-quartier halte ferroviaire »*
- *Axe fleuve et viaRhona, mobilité douce, interconnexion touristique*
- *Axe route et requalification urbaine*
- *Axe canal-lac et voie navigable*
- *Opportunités d'interconnexion, d'intermodalité*
- *Covoiturage*
- *Parking-relais*
- *Gare*
- *Entrée « navettes », bateau*

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Objectif 12 : Favoriser l'interconnexion interne, externe et l'intermodalité à partir des axes routes, fer et eau

1/ Limiter les besoins de déplacements

- Localiser le développement économique résidentiel et de services, en priorité à proximité des pôles existants
- Prendre en compte les temps de déplacements domicile travail et domicile/ commerces services, dans les choix de localisation des nouvelles construction d'habitation
- Mettre en œuvre des initiatives pour réduire les flux domicile –travail : co-working, télétravail… :
  - Limiter le trafic de transit dans les cœurs de bourgs et villages en favorisant le report sur les axes principaux du territoire
  - Travailler sur les locaux vacants, pour accueillir de nouvelles fonctions économiques. Le développement des nouveaux modes de travail tels que le télétravail ou l'auto-entreprenariat est à privilégier avec la création des nouveaux espaces dédiés dans les centres-bourgs notamment

Déplacements et énergie

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Objectif 12 : Favoriser l'interconnexion interne, externe et l'intermodalité à partir des axes routes, fer et eau

2/ Développer l'intermodalité et les déplacements doux

- Ne pas aggraver l'encombrement des accès aux agglomérations Aixoises et Annecienne, en limitant la création d'accès supplémentaires sur la départementale hors agglomération tout en veillant à la fluidité des trafics et à la sécurité des populations
- Aménager les axes routes, fer et eau :
  - Favorisant l'émergence de pôles structurants autour des rotules de transport
  - Renforcer le poids urbains des pôles organisationnels en recentrant l'urbanisation autour des pôles de mobilité notamment à destination des populations peu mobiles aujourd'hui.
  - Connecter les polarités entre elles
- Organiser les conditions de rabattement vers les sites de transport en commun et de co voiturage :
  - Favoriser le développement du covoiturage, auto stop organisé et du transport à la demande, en prévoyant des espaces de stationnement dédiés, à proximité des principaux lieux de vie et générateurs de déplacements (pôles d'emplois, commerces, services, …) et
  - Favoriser l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport sur un même trajet) en prévoyant :
    - des possibilités de stationnement suffisantes et bien localisées (les parkings-relais et covoiturage)
    - des points transports en commun facilement accessibles et valorisés par une densification de l'urbanisation à leur proximité immédiate
    - Prévoir des espaces de stationnement pouvant être mutualisés et suffisants en fonction des usages (services, emplois, tourisme, …) et calibrer le stationnement résidentiel de façon suffisante
- Veiller au maillage des principaux pôles de vie, d'emploi, de commerce en mode doux
- Permettre des déplacements doux sécurisés et accessibles à tous, notamment dans les centres-bourgs afin de favoriser l'attractivité commerciale et touristique
- Favoriser le développement des itinéraires en site propre et « Via Rhôna »

ENVIRONNEMENT, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

Proposition d'orientations

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoireinterconnecté

Objectif 13 : Limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et développer la production d' énergies renouvelables

1/ Encourager des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements :

- De manière préférentielle, localiser le développement urbain à proximité des pôles de service et d'emploi existants et dans les pôles facilement accessibles (prise en compte des temps dedéplacements)
- Favoriser une urbanisation plus dense,
- Encourager de nouvelles façons de travailler (télétravail, espace de travailpartagé…)
- Encourager de nouvelles pratiques de déplacements (co voiturage, cycles…)

2/ Mobiliser les sources locales de production d'énergies renouvelables du territoire pour permettre la réalisation d'un scénario énergétique durable et ambitieux, en profitant du rattachement du territoire au projet TEPos :

- Encourager la sobriété énergétique des secteurs résidentiels et économiques, des transports en veillant à la diversification des modes de production d'énergie durable compatibles avec les sensibilités paysagères locales.
- Identifier des zones de développement prioritaires des projets de production et de valorisation des énergies renouvelables par secteur. Il s'agit de limiter les conflits de voisinage et de favoriser les liens entre production-consommation (ex : autoconsommation agricole, lien avec les besoins d'énergie de l'industrie, de la filièrebois)
- Favoriser l'intégration paysagère des projets de production d'énergies renouvelables

Synthèse

Axe	Thème	Orientation / Objectif
Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité chautagnarde	PAYSAGE ET PATRIMOINE	Objectif 1 : Préserver le paysage et le patrimoine garant de l'identité de la Chautagne
	ENVIRONNEMENT	Objectif 2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et forestiers structurants
	RESSOURCE EN EAU	Objectif 3 : Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés
	MODÉRATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE	Objectif 4 : Préserver la richesse naturelle et paysagère par une gestion économe des espaces
Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie	ARTISANAT / ZAE	Objectif 5 : Adapter l'offre foncière et immobilière en travaillant sur le parcours résidentiels des entreprises
	AGRICULTURE / FORÊT	Objectif 6 : Développer les capacités productives de Chautagne en lien avec les ressources territoriales
	COMMERCES	Objectif 7 : Maintenir le commerce de proximité pour contenir l'évasion commerciale
	TOURISME / LOISIRS	Objectif 8 : Conforter l'identité Chautagne dans le projet de la destination touristique « Aix les Bains Riviera des Alpes » portée par Grand Lac
Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté	CROISSANCE / DÉVELOPPEMENT URBAIN	Objectif 9 : Conforter le pôle de vie de Chautagne par l'accueil de nouveaux habitants
	LOGEMENT ET MIXITÉ	Objectif 10 : Répondre aux besoins en logements des populations actuelles et futures par la création et la requalification de logements qualitatifs et diversifiés
	ESPACES PUBLICS E / ÉQUIPEMENTS / NUMÉRIQUE	Objectif 11 : Favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale
	DÉPLACEMENTS	Objectif 12 : Favoriser l'interconnexion interne, externe et l'intermodalité à partir des axes routes, fer et eau
	ÉNERGIE	Objectif 13 : Limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et développer la production d' énergies renouvelables

3 – La suite …

LE PLANNING
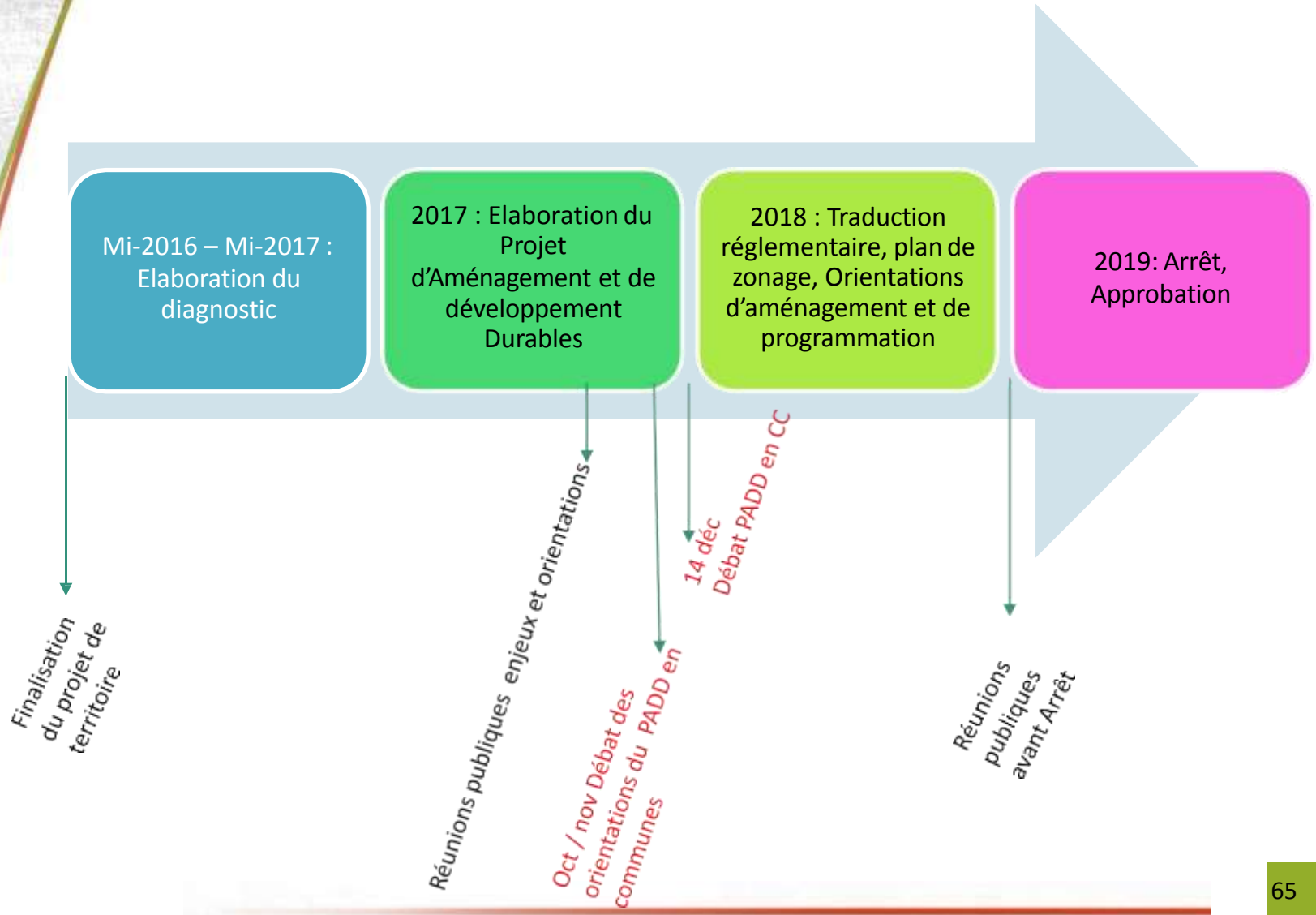
AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION